

LOS AUGÉRIAUDS



Sommaire

Page 2 – Édito de Monsieur le Maire

Page 3 à 5 – Vie communale (budget 2022-2023, Taux de fiscalité et subventions)

Page 6 à 7 – Ouverture des chemins communaux – Extinction Éclairage public- Panneau signalisation et assainissement collectif

Page 8 à 11 – Fleurissement communal et Bien vivre à Augères

Page 12 à 13 – Fêtes et Cérémonies

Page 14 à 15 – La vie à Augères

Page 16 à 18 – Chez nos voisins

Page 19 à 20 – La Croix du cimetière de Villard

Page 21 à 24 – La vie publique

Page 25 – Infos pratiques

Augéroises et Augérois,

Nous voici au mois de juin, avec les jours les plus longs, la beauté des paysages et la chaleur qui revient petit à petit.

Après un hiver sec, ce printemps plus humide nous redonne un peu d'espoir pour éventuellement affronter un été chaud et sec.

Je sais que pour chacun d'entre nous la vie est devenue chère et difficile, et je crois qu'il va falloir faire preuve de patience avant que cela ne redevienne plus acceptable.

La gestion de notre commune est également compliquée. Il faut être vigilant concernant les dépenses.

Il faut souhaiter que certaines dotations aux petites communes augmentent, car si malheureusement ces aides continuent de diminuer et les coûts d'augmenter, il sera de plus en plus difficile d'entretenir nos routes et nos chemins.

Nous vous présentons un budget qui fait preuve de rigueur. Le renouvellement de la population me réjouit tous les ans, mais cette année en particulier car deux jeunes agriculteurs viennent de s'installer à Augères sur l'exploitation de Bernadette et Christophe DURAND.

Au nom du Conseil Municipal, je leur souhaite réussite, une bonne adaptation en terre creusoise, une bonne carrière parmi nous.

Bienvenue aussi aux nouveaux propriétaires et locataires Augérois.

Dans le prochain bulletin, nous vous présenterons plus en détail ces nouveaux arrivants.

Profitez bien de votre été et prenez soin de vous.

Bonne lecture.

Michel Gasnet

Vie Communale



----- Lou Arban, un projet plein d'avenir -----



Depuis quelques temps, Christophe Durand souhaitait cesser son activité et prendre une retraite bien méritée. Soucieux de l'environnement, Christophe s'était reconverti en agriculture biologique, il y a plusieurs années. Son projet de transmission a été mûrement réfléchi et il espérait trouver des repreneurs qui feraient perdurer cette démarche écologique et durable.

Les choses ont pu se concrétiser lorsqu'il a rencontré Jean Baptiste Faure (24 ans) et Lucas Humbert (22ans).

Jean Baptiste est originaire de Haute-Garonne et Lucas de Moselle. Tous les deux ; issus du milieu agricole, se sont rencontrés lors de leurs études à l'École Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse, il y a 4 ans. Venant d'horizons agricoles différents, avec chacun un projet familial, ils ont fini par rêver d'un projet commun. Ils rêvaient de partir sur une page blanche, ou ensemble ils pourraient créer une ferme agricole fondée sur des valeurs humanistes et environnementales.

Cherchant un lieu où s'installer, ils écumant les offres de cessation d'exploitations agricoles sans réelles convictions. Jusqu'au jour, ou une annonce les interpelle. En effet celle-ci correspondait en tout point à leurs ambitions respectives. L'exploitation offrait des avantages primordiaux favorisant la viabilité de leur projet. (Situation géographique, climat, paysage, infrastructures déjà existantes, partie végétale très développée et le tout en agriculture biologique). Ils prennent contact avec la SAFER et une visite est organisée.

Le 1 juillet 2022, ils arrivent à Augères après un voyage mêlant train et vélo. Jean Baptiste nous fait part à ce moment là d'une anecdote plaisante. Arrivés à Vieilleville en train, ils finissent à Vélo jusqu'au bourg d'Augères croisant des personnes qui leur disent « bonjour » devant l'épicerie d'Aulon. Ce bon accueil des riverains a été pour eux de bon augure.

Très bien reçu par Christophe et séduit par la visite de la ferme, ce qui n'était qu'un rêve devient alors une possible réalité.

De là, s'enchaînent différents rendez-vous, des périples administratifs qui ont durés parfois des mois avec des hauts et des bas. Notamment l'aspect financier qui conditionnait l'achat de la ferme. Leur projet a pu aboutir avec un autofinancement de 5 %, un prêt bancaire à hauteur de 60% et 35% en portage foncier.

Fort heureusement, cela n'a pas entaché leur enthousiasme et leur persévérance et grâce à la bienveillance de Bernadette et Christophe, cela s'est soldé par leur installation en mai dernier.

Guidés par des valeurs telles que l'entraide et le partage, et souhaitant s'intégrer pleinement dans leur nouveau lieu de vie, ils choisissent comme nom le GAEC de « Lou Arban ». Dans notre patois, Arban signifie les journées où entre paysans, voisins, on se donnait « un coup de main » pour réaliser une tâche conséquente comme les foins, les moissons. Le travail terminé, on se réunissait pour partager un « bon casse-croûte » dans la joie et la convivialité. Fatigués mais satisfaits et heureux du travail accompli ensemble !

Leur projet est diversifié aussi bien en légumes, céréales et bovin viande. Certains produits sont transformés en huile et farine par exemple. Jean Baptiste et Lucas fourmillent d'idées et souhaitent développer leur activité dans les années à venir. Ils ont la volonté d'offrir aux gens une alimentation saine et locale. **Une vente à la ferme est organisée tous les mardis de 17h à 19h.** Jean Baptiste et Lucas seront très heureux de vous accueillir pour acheter leurs produits ou tout simplement échanger avec eux.



*Nous leur souhaitons la bienvenue
et plein de réussite dans leurs différents projets.*



----- Panneaux de signalisation routière -----



Nous allons changer certains panneaux d'indication sur la commune d'Augères. Nous avons sollicité, pour ce projet, la subvention des amendes de police.

----- Extinction de l'Éclairage Public -----



Nous vous rappelons que l'éclairage public est éteint de 22 h 30 à 5 h 30 jusqu'au 14 mai 2024.

Tableau gain financier ?

----- L'assainissement collectif à la Pouyade -----

La vidange de l'assainissement a été réalisé début juillet. Encore une fois nous rappelons que pour le bon fonctionnement de la station seul le papier WC est admis dans les cuvettes des toilettes

Les lingettes nettoyantes ne sont pas les bienvenues, elles bouchent l'arrivée des effluents dans la station ce qui peut altérer son bon fonctionnement.

Merci de votre coopération.

La prochaine vidange aura lieu début janvier 2024

----- Bien vivre à Augères -----

Tri à la source des biodéchets : une obligation au 1^{er} janvier 2024 ?

Comment ça, je suis obligé de composter à partir du 1^{er} janvier 2024 ?

Mais je n'ai pas la place. J'habite en appartement...

Depuis quelques mois on entend un peu partout que la loi *Anti Gaspillage Economie Circulaire* impose à chaque foyer de composter à partir du 1^{er} janvier 2024. Qu'en est-il vraiment ?

Ce que dit réellement cette loi, c'est qu'au 1^{er} janvier 2024, Evolis 23 doit donner les moyens à ses usagers de ne plus déposer leurs déchets organiques, c'est-à-dire les épluchures, restes de repas, déchets de jardin, etc., dans le bac à ordures ménagères, parce qu'ils doivent être valorisés.

Et sur le territoire d'Evolis 23 on est prêt. On est même en avance !

En effet, depuis de nombreuses années, le compostage, solution privilégiée sur les territoires ruraux, est en place. A chacun de s'en saisir ou de garder ses bonnes habitudes pour améliorer encore le détournement des biodéchets du bac noir.

Bien entendu, tout le monde n'a pas la place de composter chez lui.

Et puis, le compostage n'est pas l'unique solution pour détourner ses déchets organiques du bac noir...

On vous explique tout.

Vous n'avez pas de composteur ?



Aucun souci, il vous suffit de vous rendre sur le site internet d'Evolis 23, rubrique compostage, pour commander le composteur qui correspond le mieux à vos besoins.

Il existe 3 modèles, de 300 à 800 litres et de 25 à 40 euros (à retrouver sur le site internet www.evolis23.fr).

Si vous le souhaitez, vous pouvez également faire du compostage en tas, sans aucun composteur, ou en fabriquer un.

Vous n'avez pas la place d'en avoir un chez vous ?

Rendez-vous sur le site internet d'Evolis 23, rubrique compostage, pour localiser les composteurs collectifs les plus proches de chez vous.

S'il n'en existe pas et que vous souhaitez en faire installer un, contactez Evolis 23 (compostage@evolis23.fr).

Et si vous ne savez pas comment vous y prendre...

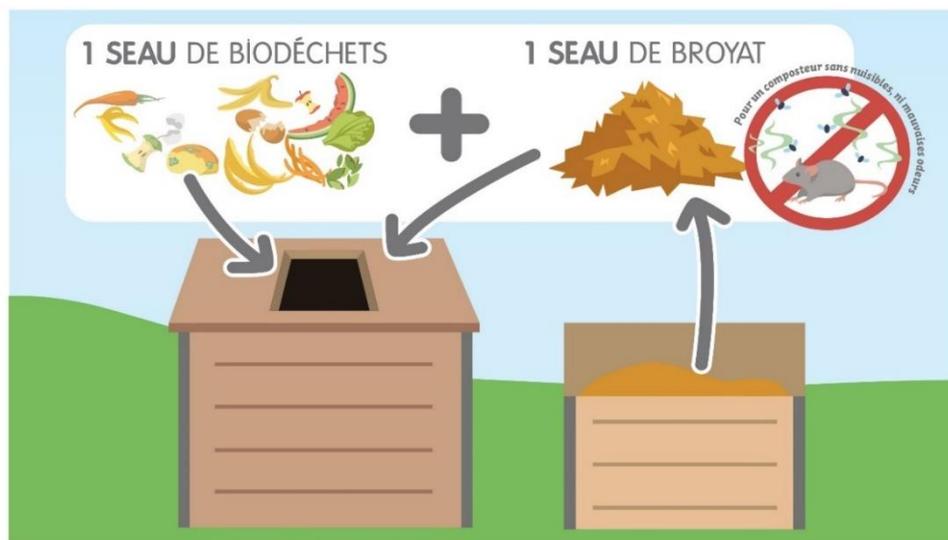
La rubrique compostage du site internet d'Evolis 23, vous apportera toutes les informations dont vous aurez besoin.



Pour un compost équilibré, il est nécessaire de recouvrir vos apports en biodéchets (matières humides) avec du broyat (matière structurante).

A cet effet, conservez le broyat que vous produisez à partir de vos déchets de jardin, en broyant par vos propres moyens ou en faisant appel à une prestation. Evolis 23 ou votre jardinier paysagiste engagé proposent un service de broyage à domicile (*toutes les informations sont sur le site internet d'Evolis 23, rubrique broyeur*).

Du broyat est également disponible gratuitement dans les déchèteries de Dun-le-Palestel, Guéret et La Souterraine.



D'autres alternatives pour mes bio déchets...

Des astuces pour lutter contre le gaspillage alimentaire

« *Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas...* »

Ce slogan bien connu de tous, vaut également pour le gaspillage alimentaire.

Bien gérer vos achats, par exemple en établissant vos menus de la semaine pour n'acheter que ce dont vous avez réellement besoin, est une solution pour ne pas gâcher la nourriture.

Bien gérer son frigo également, en plaçant les produits en limite de date de consommation devant, pour éviter qu'ils ne se perdent, ou en respectant les zones de froid du réfrigérateur.

Vos fruits sont un peu abimés ? Pourquoi ne pas en faire une tarte ou une compote ?

Et si vous cuisiniez également vos épluchures ? Les chips d'épluchures de légumes ou encore les cakes aux fanes de carottes sont le parfait moyen de les détourner de votre bac d'Ordures Ménagères, mais également du composteur, le tout en se régalant...

Aujourd'hui, sur le territoire d'Evolis 23, 20 kg/an/habitant de nourriture encore emballée terminent dans nos poubelles d'Ordures Ménagères. Avec les épiluchures et autres restes d'assiette, ce sont 66 kg/an/habitant de déchets compostables* qui pourraient être valorisés, au lieu d'être incinérés.

Il subsistera toujours des restes de repas mais le premier combat est de réduire le gaspillage alimentaire, qui représente encore 10 millions de tonnes par an en France.

C'est pourquoi nous devons tous veiller à limiter les biodéchets que nous jetons, car le compostage est l'ultime recours avant de jeter !

Pourquoi pas des poules ... ?



Parce que les poules sont aussi nos alliées dans le tri à la source des bio déchets, si vous avez un terrain pouvant les accueillir, n'hésitez pas à faire appel à elles...

Non seulement elles vous débarrassent de vos bio déchets, mais pour vous remercier de les nourrir, elles vous offrent des œufs...

Et mes déchets de jardin ?

« Rien ne se perd, tout se transforme ! »

Votre extérieur regorge de ressources insoupçonnées. Ce que vous prenez pour un déchet est en fait une matière qui peut s'avérer un puissant allié pour le développement de celui-ci.

Qu'il s'agisse de vos déchets de taille ou de tonte, vous avez sous la main toutes les ressources nécessaires.

Technique de tonte sans ramassage de l'herbe, la **tonte mulching** permet de hacher l'herbe qui s'insinue entre les brins de pelouse où elle se décompose. Elle sert alors d'engrais naturel au gazon.



Le broyage est lui le meilleur moyen de valoriser vos branches (tailles de haies ou d'arbustes).

Le broyat ainsi obtenu vous servira pour le compostage, mais aussi pour le paillage.

Le paillage permet à la fois d'éviter des déplacements à la déchèterie, de limiter l'emploi de désherbant, de stimuler la vie biologique du sol, de le

protéger contre le soleil ou le vent et d'éviter que l'eau ne s'évapore.

Votre jardin vous remerciera !

Et si vous réutilisez vos branches pour construire un palissage occultant ou une haie sèche dans votre jardin ?

Elles peuvent également être très utiles comme tuteur pour vos plantations ou encore, tout simplement en bois de chauffage...

Pour plus d'informations, téléchargez le guide « Mon jardin zéro déchets » sur le site internet d'Evolis 23, rubrique documentation.

**étude de caractérisation de déchets ménagères d'Evolis 23 2021 / **Loi AGEC.*

-----Fêtes et Cérémonies-----

Cérémonie du 11 novembre 2023



Noël 2023

La célèbre tournée du père Noël pour les enfants et aînés de notre commune se déroula la journée du :

Dimanche 17 décembre 2023.

Merci de lui réserver comme tous le sans le meilleur des accueils !



Amicale Laïque de la commune d'Augères

Le méchoui de l'été

Décidément le méchoui d'Augères ne connaît pas la crise ! Après une prudente reprise l'année dernière, l'édition 2023 confirme le succès de la nouvelle formule. Le 23 juillet pas moins de cent convives ont rejoint la buvette installée sous le préau de la mairie. Ils ont profité de l'apéritif en extérieur avant de s'installer à table. Les deux agneaux prévus pour cette journée auront juste suffi à calmer les appétits dans une ambiance conviviale et joyeuse qui s'est prolongée tard dans l'après-midi. À cette occasion, un conséquent renfort d'effectif bénévole et enthousiaste a rallié l'Amicale Laïque de la Commune d'Augères, contribuant largement à la bonne réputation de l'évènement.





Et à l'année prochaine !!



TOUR DU LIMOUSIN 2023

La 56e édition du Tour du Limousin - Périgord - Nouvelle-Aquitaine, a eu lieu du mardi 15 août au vendredi 18 août 2023 soit 717,4 kilomètres en 4 étapes.



- E1 : Rilhac-Rancon (87) - Bénévent L'Abbaye (23)
- E2 : Excideuil (24) - Trélissac (24)
- E3 : Sarran (19) – Bort les Orgues (19)
- E4 : Glandon - Pays de Saint-Yrieix (87) - Limoges (87)



La première étape s'est faite en sillonnant les routes creusoises au départ de Rilhac-Rancon (87) pour une arrivée à Bénévent l'Abbaye.



Augères a largement participé à cette étape, en mobilisant des bénévoles pour assurer à tous les carrefours la sécurité des cyclistes, de la caravane et des usagers de la route. Cette 1^{ère} étape a été remportée par Romain GREGOIRE qui s'est échappé en haut de la côte de Saint Goussaud,

La 2^e étape par le coureur italien Luca MOZZATO. Romain GREGOIRE s'est octroyé la 3^e étape.

A l'issue de la 4^e et dernière étape c'est Hugo PAGE qui s'est imposé au sprint. C'est le jeune Romain Grégoire qui a remporté au classement général du Tour du Limousin 2023.



Nous vous rappelons que vous devez être munis de votre carte d'accès d'Évolis 23 pour vous rendre à la Déchetterie de Bénévent L'Abbaye

Le calendrier de ramassage des ordures ménagères est disponible sur le site d'Évolis 23 ou à la Mairie.

Location de la salle des fêtes

Réservé aux habitants d'Augères

Il est possible de louer la salle

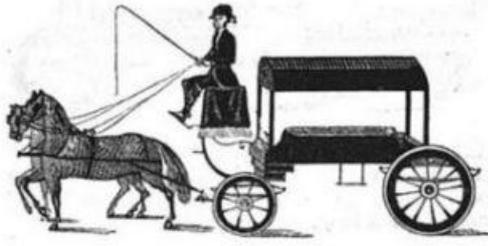
- la journée pour 40.00 €
- le week-end pour 80.00 €

La caution est de 1 000 €. L'attestation d'assurance et la convention doivent être transmises à la Mairie sous 7 jours avant la location.

Emploi à domicile

Vous pouvez faire travailler une personne en utilisant les chèques emploi service comme mode de règlement avec une déclaration à l'URSSAF.

Vous pouvez contacter Annie Pateron pour tous renseignements ou aide pour cette démarche au 06.03.51.70.79



Bienvenue aux nouveaux habitants d'Augères

Monsieur Christian NOUAUD
Monsieur Jean-Baptiste FAURE
Monsieur Lucas HUMBERT

Ils nous ont quittés en 2023

Dominique Chabroulet, le 12/05/2023

Stéphane Étienne, le 24/04/2023

Christiane Lafaire, le 24/03/2023

Toutes nos condoléances aux familles

----- « Chez nos voisins » -----

Une zone bleue à Bénévent l'Abbaye

Le stationnement est souvent difficile dans le centre bourg de Bénévent l'abbaye : le manque de places, le développement de l'offre commerciale et de services sur la place du Marché y participent.

Un stationnement prolongé des véhicules peut ainsi nuire à l'activité des commerces de Bénévent. Face à cette situation et constatant que la mise en place de zones bleues ailleurs permettrait de mieux réguler le flux, le conseil municipal de Bénévent l'Abbaye a pris la décision d'instaurer une zone bleue :

- Sur la rue du Marché (entre la Place Saint Barthélémy, petit parking inclus et le Crédit Agricole d'un côté)
- Sur le côté opposé entre la rue du Monthéry et la place de la Fontaine
- Sur la rue Sarrazine (entre la rue du Marché et le parvis de la Mairie)



Le Stationnement sera limité à 2 heures du mardi au samedi entre 8h et 12h ainsi qu'entre 14h et 18h.

PENSEZ À VOTRE DISQUE DE STATIONNEMENT !

Chaque automobiliste devra ainsi se munir d'un disque horaire. Ils seront mis à disposition gratuitement chez les commerçants et à la Mairie de Bénévent l'Abbaye.

Cette mesure rentrera en application dès que le marquage sera effectué.

Après-midi récréative à la salle des fêtes d'Aulon



1 mercredi sur 2 le comité d'animation d'Aulon organise des journées récréatives ouvertes à tous. Ils proposent de se réunir pour partager un moment autour de jeux de société.

Prochaine après -midi le 28 juin 2023

VIE PUBLIQUE

FERMETURE DU RÉSEAU CUIVRE

Sous l'impulsion du Plan France Très Haut Débit porté par l'État, les collectivités territoriales et les opérateurs privés, avec l'appui de financements nationaux et européens, ont fait de la fibre optique l'infrastructure fixe de référence partout sur le territoire.

Dans ce contexte, pour des raisons d'efficacité, de coûts, et d'impact sur l'environnement liés à l'entretien et au maintien de deux infrastructures fixes en parallèle, l'opérateur d'infrastructure propriétaire du réseau cuivre a annoncé fin 2019, sa volonté de fermer progressivement ce réseau.

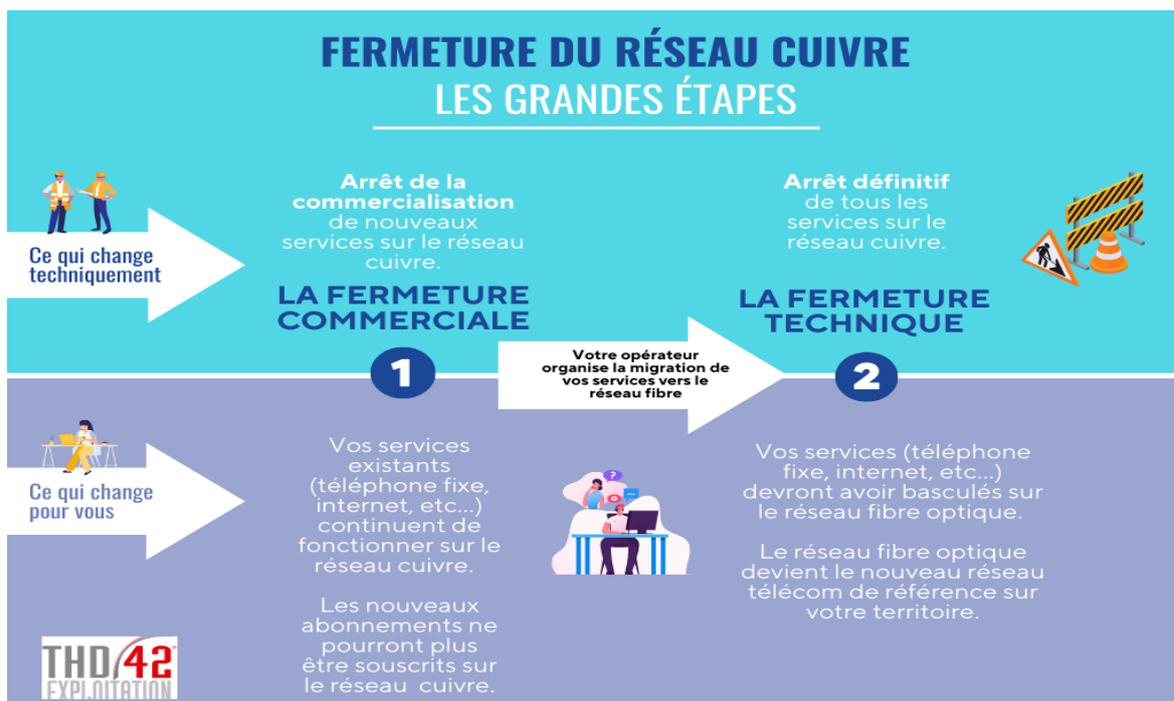


Ainsi, au plus tard le 1^{er} janvier 2025, ce sont tous les accès internet DSL et/ou les services de téléphonie fixe avec prise en T encore actifs sur ce réseau qui seront définitivement coupés sur notre commune.

Si vous n'avez pas déjà migré vers le réseau fibre actuellement déployé, vous êtes concernés, que vous soyez un particulier, un service public, une association, un professionnel ou une entreprise.

Afin de continuer à bénéficier de vos services (téléphonie fixe, Internet, TV, autres usages spécifiques...) sur ce réseau plus moderne, je vous invite, si cela n'est pas déjà fait, à vous rapprocher de votre opérateur télécom ou de tout autre opérateur télécom de votre choix.

Sachez que vous pouvez choisir un abonnement ne concernant que la téléphonie fixe, il n'est en effet pas obligatoire de s'abonner à Internet et/ou à la télévision en ligne. Vous pouvez donc librement choisir parmi les offres de plusieurs opérateurs le service le plus adapté à vos besoins et le tarif d'abonnement le plus avantageux.



Pour répondre à vos interrogations, la Fédération Française des Télécoms a mis à disposition sur son site Internet une plaquette pédagogique, une infographie, des articles explicatifs ainsi qu'une foire aux questions : <https://www.fftelecoms.org/categories/fin-du-cuivre/>

Je vous invite également à la plus grande vigilance sur des démarchages commerciaux abusifs. Si vous avez connaissance de pratiques suspectes, n'hésitez pas à les signaler à la mairie.

Recensement militaire

Bientôt 16 ans ? pensez au

RECENSEMENT

à la mairie du domicile

Le recensement est obligatoire,
Il est à réaliser entre votre 16e anniversaire et la fin du 3e mois suivant.

L'attestation de recensement,

* Elle est délivrée sur présentation de :

- la carte nationale d'identité
- le livret de Famille
- un justificatif de domicile

* Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour :
s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

Inscription sur les listes électorales

Il est possible de s'inscrire toute l'année.

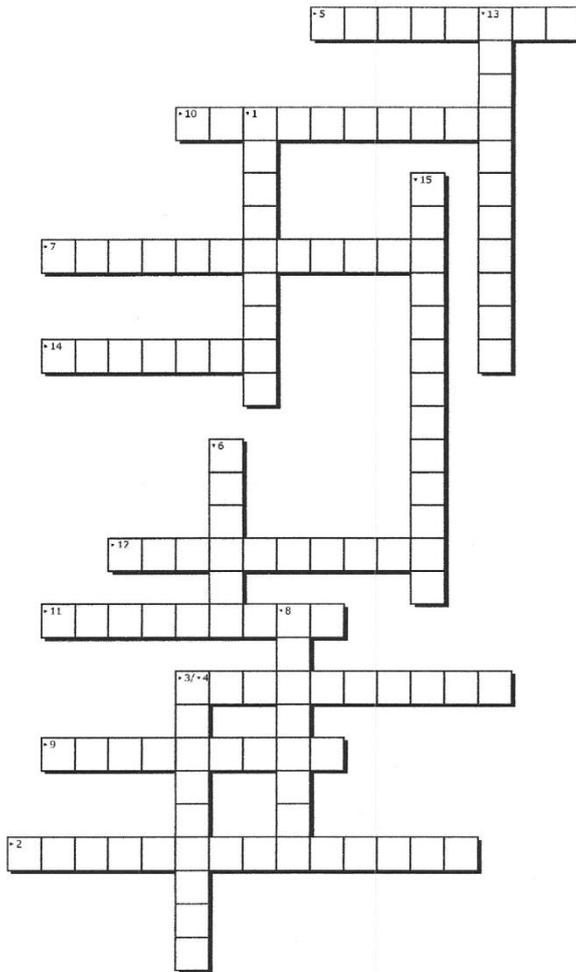
Toutefois, lors d'une année d'élection, il faut accomplir cette démarche avant une date limite : au plus tard le 6ème vendredi précédant le 1er tour du scrutin.

Vous avez la possibilité de vous inscrire en Mairie les Mardis de 8 h 30 à 16 h 30 et les vendredis de 8 h 30 à 12 h 00

Merci de vous munir de votre pièce d'identité valide et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'eau, EDF, téléphone...)

L'INSEE nous transmet une liste sur laquelle figurent normalement tous les jeunes qui remplissent les conditions pour être inscrits : ils le sont automatiquement. Toutefois, il est préférable de se renseigner en Mairie pour vérification et ainsi éviter tout oubli.

IMAGE



1. entre l'église et la mairie d'Augères
2. a pour fonction de collecter les eaux usées
3. artisan de la maçonnerie arborescente
4. Promenade longue et ininterrompue.
5. champs labourés
6. Petit démon espiègle et malicieux.
7. mode d'exploitation agricole fondé sur l'élevage en pâturages naturels.
8. sur chant de civilisation méditerranéenne, est une robuste vivace appréciée depuis l'antiquité
9. petite colonne
10. église créée, avant 1598, afin de suppléer à l'insuffisance de l'église paroissiale. L'attribution de ce statut débouchait généralement sur l'érection en paroisse.
11. Support isolé et élevé (d'une colonne, d'un objet d'art).
12. Barre qui partage une baie, un châssis de fenêtre.
13. Compte ou inventaire détaillé.
14. Bassin de natation, et ensemble des installations qui l'entourent.
15. Floralson.

Created with XWords – the free online crossword puzzle generator
<https://www.xwords-generator.de/en>

INFOS PRATIQUES

MAIRIE

Adresse : 6 le Tilleul de Villard

23210 AUGERES

Tél. : 09 88 99 37 43

Mail : mairie.augeres@wanadoo.fr

Site internet de la commune : augères23.fr

Ouverture du Secrétariat au public

Les Mardis de 8h30 à 17h00 et les vendredis de 8h30 à 12h00

En cas d'urgence :

Michel GASNET, Monsieur le Maire : 06.16.20.79.14 ou 05.55.81.50.71

Carine BERRY, Madame la 1^{ère} Adjointe : 06.89.60.61.94

Patrick AUFAURE, Monsieur le 2^{ème} Adjoint : 06.72.73.67.78

Jérôme LOUIS, Monsieur le 3^{ème} Adjoint : 06.14.81.36.56

NUMÉROS UTILES

 GENDARMERIE :	17 ou 05.55.64.00.25
 URGENCES SAMU :	15 ou 112
 SAPEURS POMPIERS	18
 HOPITAL GUERET	05.55.51.70.00
 CLINIQUE DE LA MARCHE	05.55.51.88.00
 CMN SAINTE FEYRE	05.55.51.40.00
 CENTRE ANTI POISON (Bordeaux)	05.56.96.40.80
 Sans ABRI :	115

TRÉSORERIE DE LA SOUTERRAINE – PERCEPTION

1 rue de l'Hermitage - 23300 LA SOUTERRAINE - Téléphone : 05.55.63.05.67

Ouverture : du lundi au jeudi de 8h30 à 12 h 30 et le vendredi de 8h30 à 11h30

(FERMETURE LES APRÈS-MIDIS)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BÉNÉVENT/ GRAND BOURG

8 Place du Marché – 23240 LE GRAND BOURG - Téléphone : 05.55.80.38.20

OFFICE DU TOURISME DE BÉNÉVENT L'ABBAYE- Monts et Rivières Ouest Creuse

2 rue de la Font – 23210 BÉNÉVENT L'ABBAYE - Téléphone : 05.55.62.68.35

SCÉNOVISION À BÉNÉVENT L'ABBAYE

18 rue du Loiseau - 23210 BÉNÉVENT L'ABBAYE - Téléphone : 05.55.62.31.43

FRANCE SERVICES / LA POSTE À BÉNÉVENT L'ABBAYE

6 place de la République - 23210 BÉNÉVENT L'ABBAYE - Téléphone : 05.55.41.06.87